

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LABASTIDE-MONRÉJEAU DU 13 JANVIER 2025

Le treize janvier deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LABASTIDE-MONRÉJEAU s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée le 9 janvier 2025 et transmise par voie électronique le 9 janvier 2025, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : LEBLANC Jean-Simon - ANCEAUX Christelle - DICHARRY Mathieu - LALANNE Frédéric - MINIER Dalila - NARBARTE Xavier - PANDELES Audrey - POURTEIG-DULÉ Philippe - RIVIERE Daniel - THEULÉ Jean

Absents/ Excusés : BEAUGRAND Laetitia - GASPARD Agnès - GONZALEZ Nora - LOPES Daniel

Absents mais ayant donné pouvoir :

Membres en exercice : 14 **Membres Présents** : 10

Secrétaire de séance : M. Philippe POURTEIG-DULÉ

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025
- Création d'un préau dans la cour de l'école : Approbation du projet et demande de subventions
- Adhésion à la Convention de participation à adhésion facultative du CDG 64 – Protection sociale complémentaire - Prévoyance
- Dépôt du permis de construire pour les travaux de confort d'été à l'école
- Questions diverses

0. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 26 novembre 2024.

1. DÉLIBÉRATION 2025-1 - PRISE EN CHARGE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que jusqu'à l'adoption du budget primitif de 2023, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L1612-1 du Code Général de Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif de l'année 2024, non compris les crédits afférents au chapitre 16 « remboursement d'emprunts » et les opérations d'ordre.

Vu les crédits de 268 935 euros hors compte 16 et opérations d'ordre, prévus en dépenses en section d'investissement de l'exercice précédent,

Vu le besoin de crédits nouveaux avant le vote du budget primitif 2025,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications et en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent comme suit :

Article 231 « Immobilisations corporelles en cours » + 5 431,20 €

- *Déplacement d'un poteau incendie.*

Article 231 « Immobilisations corporelles en cours » + 5 000 €

- *Travaux bâtiments.*

PRECISE que ces dépenses seront reprises sur le budget primitif de l'exercice 2025.

Membres votants	Voix pour	Voix contre	Abstention(s)
10	10	0	0

2. DÉLIBÉRATION N° 2025-2 – CRÉATION D'UN PRÉAU DANS LA COUR DE L'ÉCOLE : APPROBATION DU PROJET ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la construction de l'école, fin des années 90, un préau d'environ 50m² avait été construit.

Aujourd'hui l'école primaire accueille 90 enfants répartis en 3 classes + une soixante d'enfants de maternelle lors de la coupure méridienne. Les conditions permettant de recevoir les enfants dans la cour en toute sécurité en cas de mauvais temps ne sont plus du tout réunies.

Le projet de couverture du city stade et de ses abords pourrait créer une surface couverte supplémentaire sans augmenter les surfaces imperméabilisées de la cour d'école.

Cette création de toiture permettra :

- la création d'un préau pour recevoir les enfants
- de maintenir les heures d'activités sportives pendant les périodes d'intempéries

Ces travaux seraient éligibles à la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) / Dotation de soutien à l'investissement Local (DSIL).

La première étape est la présentation d'un plan de financement pour permettre la demande de subventions pour les travaux.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération serait le suivant :

Travaux : 374 400 € TTC soit 312 000 € HT

Subventions :

DETR / DSIL : 124 800 € HT (40 % de subvention prévus)

CCLO Fonds de concours : 80 000 € HT

Part communale :

107 200 € HT

Il convient maintenant de solliciter de l'Etat et de la CCLO le maximum de subventions pour ce projet.

Après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE le projet d'investissement,

DÉCIDE d'adopter le plan de financement prévisionnel ci-dessus,

SOLLICITE le maximum de subventions pour ce projet,

CHARGE Monsieur le Maire de déposer auprès des services de l'Etat et de la CCLO toutes les pièces nécessaires à l'instruction de cette demande.

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer les autorisations d'urbanisme nécessaires pour ce projet.

Membres votants	Voix pour	Voix contre	Abstention(s)
10	10	0	0

3. **DÉLIBÉRATION N° 2025-3 – ADHÉSION À LA CONVENTION DE PARTICIPATION À ADHÉSION FACULTATIVE DU CDG 64 / PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE – PRÉVOYANCE**

Vu la délibération du Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques N° DG8-280624 en date du 28 juin 2024 actant la candidature retenue afin de conclure la convention de participation pour le risque « Prévoyance »,

Vu la notification du Centre de Gestion de la Gironde (en qualité de coordonnateur de la coopération régionale) de l'obtention de l'offre suite à l'appel public à concurrence, le 17 juillet 2024 auprès de la MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE (MNT) avec pour courtier RELYENS,

Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques et la MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE (MNT) ayant comme courtier RELYENS en date du 11 juillet 2024,

Vu l'avis du Comité social territorial intercommunal en date du 19/12/2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **D'ADHÉRER** à la convention de participation à adhésion facultative pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques et la MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE (MNT) ayant comme courtier RELYENS, **à effet du 1^{er} janvier 2025**,

- **D'AUTORISER** Le Maire à signer la convention d'adhésion à la convention de participation du CDG 64 et tout acte en découlant,

- **D'ACCORDER** de manière exclusive sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé en activité **ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque « Prévoyance »** du CDG 64 quel que soit leur temps de travail au sein de la collectivité,

- **DE FIXER** le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de **20 € bruts**, par agent et par mois, dans la limite de l'intégralité de la cotisation de l'agent,

La participation est versée directement à l'agent par le biais de son bulletin de salaire,

- **DE PRÉCISER** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Membres votants	Voix pour	Voix contre	Abstention(s)
10	10	0	0

4. **DÉLIBÉRATION N° 2025-4 – DÉPÔT DU PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LES TRAVAUX DE CONFORT D'ÉTÉ A L'ÉCOLE**

Le Maire rappelle à l'Assemblée que le projet de confort d'été à l'école a été approuvé lors du conseil municipal du 19/07/2024.

Il expose que le Conseil Municipal doit l'autoriser à déposer un permis de construire pour ledit projet.

Il invite donc le Conseil Municipal à se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à déposer le permis de construire pour les travaux de confort d'été à l'école.

Membres votants	Voix pour	Voix contre	Abstention(s)
10	10	0	0

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées de 1 à 4.

QUESTIONS DIVERSES :

Liste des membres présents :

- ✓ LEBLANC Jean-Simon
- ✓ ANCEAUX Christelle
- ✓ DICHARRY Mathieu
- ✓ LALANNE Frédéric
- ✓ MINIER Dalila
- ✓ NARBARTE Xavier
- ✓ PANDELES Audrey
- ✓ POURTEIG-DULÉ Philippe
- ✓ RIVIERE Daniel
- ✓ THEULÉ Jean

Signature du Maire
Jean-Simon LEBLANC

A circular official stamp of the commune of Labastide-Monréjeau is overlaid with a blue ink signature. The stamp contains the text 'MAIRIE DE LABASTIDE-MONRÉJEAU' and '17024'.

Signature du secrétaire de séance
Philippe POURTEIG-DULÉ

A large, stylized signature in black ink, written over a faint circular stamp.